

# **JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

## **Amnesty International appelle à la mobilisation**

*Index AI : ACT 50/010/2003*

*ÉFAI*

**Embargo : vendredi 10 octobre 2003 (00 h 01 TU)**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Amnesty International demande à tous les habitants de la planète de participer à la Journée mondiale contre la peine de mort, qui doit se dérouler aujourd'hui, vendredi 10 octobre 2003.

*«La mort n'est pas la justice. La peine capitale viole le fondement même de la valeur et de la dignité humaines. Il est révoltant que des États continuent de procéder à des exécutions. Aucune recherche n'a apporté la preuve que ce châtement ait un effet plus dissuasif que les autres peines en matière de criminalité – au contraire, il avive une culture de la violence, est souvent appliqué de manière discriminatoire et n'a pas sa place dans une société moderne respectant les valeurs inhérentes aux droits humains», a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.*

L'organisation de défense des droits humains exhorte les hommes et les femmes de tous les pays à signer la pétition en ligne, qui invite les gouvernements à mettre fin aux exécutions immédiatement.

Aujourd'hui, partout dans le monde, des militants vont se mobiliser dans le cadre de manifestations, de débats et de séminaires visant à exercer des pressions croissantes sur les gouvernements afin qu'ils abolissent la peine de mort et à sensibiliser l'opinion publique au sujet de ce châtement cruel, inhumain et dégradant.

*«Le monde tend de plus en plus vers l'abolition de la peine capitale, mais beaucoup reste à faire, a poursuivi Amnesty International.*

*«À ce jour, 76 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes et 16 nations pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels. Vingt autres sont abolitionnistes dans la pratique – ils ne procèdent plus à aucune exécution.»*

Le dernier pays à avoir rejoint cette liste est l'Arménie, qui a ratifié en septembre le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme, traité international qui prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix.

*«En dépit d'une nette évolution vers l'abolition, il est à regretter que certains pays continuent d'exécuter des prisonniers, a déclaré Amnesty International. Des gens sont encore mis à mort légalement par l'État : ils sont exécutés par injection mortelle, ou sont pendus, fusillés, voire lapidés.»*

En 2003, jusqu'à aujourd'hui, 57 personnes ont été exécutées aux États-Unis. Au moins 3 exécutions ont eu lieu en Iran et 40 en Arabie Saoudite. En 2002, Amnesty International a recensé 1526 exécutions dans 31 pays, dont 1060 en Chine. Les statistiques concernant la peine de mort sont classées secret d'État en Chine. Les chiffres d'Amnesty International ne représentent qu'une petite partie du total réel.

Dans un rapport qu'elle publie ce vendredi 10 octobre, Amnesty International expose la situation relative à la peine de mort dans 16 pays d'Afrique de l'Ouest. Trois de ces pays ont aboli ce châtement ; quatre seulement ont procédé à des exécutions au cours des dix dernières années. En outre, ce rapport présente

les débats qui ont eu lieu dans la région et les initiatives visant à réformer le Code pénal.

«C'est bon signe que nombre de pays de cette région du monde n'aient procédé à aucune exécution depuis dix ans. Le temps est venu pour eux tous de franchir l'ultime étape en abolissant la peine de mort en droit et en pratique», a souligné l'organisation de défense des droits humains.

La Journée mondiale contre la peine de mort est organisée par la Coalition mondiale contre la peine de mort, organisation regroupant des syndicats, des associations d'avocats, des gouvernements régionaux et locaux et des organisations de défense des droits humains œuvrant en faveur de l'abolition universelle de la peine capitale. Amnesty International en fait partie.

## Complément d'information

Quatre-vingt-trois pays persistent à refuser de suivre la tendance mondiale – notamment les États-Unis, le Japon, la Chine, le Nigéria, l'Iran, l'Arabie Saoudite et l'Ouzbékistan. Certains d'entre eux appliquent même la peine capitale à des personnes âgées de moins de dix-huit ans au moment des faits qui leur sont reprochés.

En avril 2003, Scott Hain a été exécuté dans l'État de l'Oklahoma, aux États-Unis, pour un crime qu'il avait commis alors qu'il était âgé de dix-sept ans seulement.

Depuis le mois de septembre, Christopher Padua, Ronald Bragas, Elmer Butal, Ramon Nicodemus, Saturani Panggayong et Roger Pagsibigan, tous incarcérés pour des crimes commis alors qu'ils n'avaient pas dix-huit ans, attendent leur exécution dans la cellule 215 d'une prison des Philippines.

En mai cette année, al Taher Ahmad Hamdan, âgé de quinze ans, a été condamné à mort au Soudan.

En outre, Amnesty International fait part de sa vive inquiétude concernant l'application de la peine de mort au Viêt-Nam, pays qui a connu une augmentation alarmante du nombre d'exécutions au cours de l'année 2003. Selon des statistiques officielles, 80 personnes ont été condamnées à mort cette année.

En Chine, pays qui a exécuté le plus grand nombre de condamnés ces dernières années, le gouvernement a mis en place des «camionnettes mobiles d'exécution», dans un souci de rentabilité.

En 2002, Amnesty International a recensé 3248 condamnations à mort dans 67 pays, et 1526 hommes et femmes exécutés dans 31 pays. Ont été recensées 1 060 exécutions en Chine et 113 en Iran, mais l'on croit savoir que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés dans ces deux pays. Soixante et onze personnes ont été exécutées aux États-Unis.

**Pour connaître les activités organisées pour la journée mondiale, consultez le site de la Coalition mondiale contre la torture : <http://www.worldcoalition.org/bcoaljm00.html> ou consultez les pages du site d'Amnesty International consacrées à la peine de mort : <http://web.amnesty.org/pages/deathpenalty-index-fra>**

### Derniers rapports :

– VIËT-NAM. *La peine capitale : châtimeut inhumain et inefficace* (Index AI : ASA 41/026/2003, 28 août 2003)

<http://web.amnesty.org/library/index/fraASA410262003?Open&of=fra-vnm>

– PHILIPPINES. *Des enfants condamnés à mort en violation des lois nationales et internationales* (Index AI : ASA 35/015/2003)

<http://web.amnesty.org/library/index/fraASA350152003?Open&of=fra-phi>

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**